

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur académique,

Messieurs Mesdames les représentants en CDEN,

Les années se suivent et les arbitrages budgétaires ne sont toujours pas à la hauteur de ce que devraient être les ambitions de notre pays pour l'Education nationale. Alors que le nouveau Premier ministre a présenté le 14 octobre le Projet de Loi de Finances 2026, la CFDT Education dénonce la **suppression annoncée de 4018 postes** dont 3256 dans l'enseignement public et 762 dans l'enseignement privé. Nous ne souscrivons pas au mantra de la baisse démographique qui justifierait d'avoir moins de personnels. Rappelons ici que l'enquête TALIS menée par l'OCDE (l'Organisation de coopération et de Développement Economique) révèle que **62% des enseignants et enseignantes français dénoncent la constante évolution des exigences institutionnelles** contre 39% en moyenne pour les enseignants des autres pays de l'OCDE. L'accumulation des dispositifs, mêmes s'ils sont légitimes pour lutter contre les discriminations, les violences, les inégalités entre filles et garçons, le harcèlement, le décrochage scolaire ou pour permettre une meilleure prise en charge de la santé mentale nécessite des moyens. Il ne suffit pas de dire que c'est prioritaire, d'octroyer des labels ou de prévoir des référents, il faut programmer des temps de formation, de concertation, et des rémunérations pour celles et ceux qui endossent ces missions supplémentaires ou qui accueillent des publics repérés comme plus sensibles. Nous pensons notamment aux écoles en QPV et en TER pour lesquelles rien de particulier n'est fait dans ce département.

Le rapport TALIS nous apprend également qu'en France, **74% des professeurs accueillent au moins 10% d'élèves à besoins éducatifs particuliers**. La baisse des effectifs devrait être consacrée à un meilleur encadrement de l'hétérogénéité qui nécessite un travail conséquent de formation, de préparation et d'individualisation des enseignements.

Cet accueil nécessite aussi une présence réelle et accrue d'AESH à la fois bien formées, mieux payées et sécurisées par un statut mais aussi avec un nombre soutenable d'élèves à s'occuper. Quand nous disons soutenable, nous avons connaissance de situations avec une dizaine d'élèves et il n'est pas rare non plus qu'elles (parce que ce sont quasi exclusivement des femmes) aident 4-5 ou 6 élèves ! Quand de plus les enfants dont elles s'occupent sont violents, cela peut devenir invivable, ce qui explique un certain nombre de démissions parmi ces collègues. Cela doit cesser : ces personnels ne sont pas des palliatifs, encore moins des punching-balls !

Que penser également du projet d'année blanche sur les rémunérations alors que les résultats de cette même enquête indiquent que seulement 4% des enseignants français considèrent que leur profession est valorisée dans la société. Cette valorisation passe aussi par

des rémunérations plus attractives et plus progressives, notamment en milieu de carrière. Le fait que la date butoir pour s'inscrire au concours ait été repoussée est un indicateur qui confirme que, cette année encore, nous n'aurons sans doute pas foule au concours. Les raisons en sont connues : salaire peu attractif, dénigrement de la fonction par des hommes politiques ou crainte de plainte, de mise en cause dans la presse ou via les réseaux sociaux par des parents, violence physique et verbale de la part d'élèves, etc...

D'ailleurs, nous vous recommandons d'essayer le prompt suivant sur l'IA de votre choix avec pourquoi pas l'aide d'un habitué de ces recherches (étudiant, lycéen ou même collégien) : « quels facteurs fragilisent objectivement le métier de professeur ? ». Tout ce qui a été fait par les gouvernements ces dernières années s'y retrouve...

Pour autant et pour être justes, nous notons que le budget global alloué à notre ministère prévoit une hausse de 200 millions sur un budget de 64,5 milliards d'euros, et le ministère envisage la création de 7938 postes d'enseignants stagiaires, CPE compris. Cette hausse s'expliquerait par la mise en place des nouveaux concours ouverts aux candidats titulaires d'un bac + 3.

Ces mesures budgétaires nous apparaissent comme bien plus intéressantes et plus tangibles que le travail de la convention citoyenne. Si des recommandations peuvent paraître aller dans le bon sens, nous ne pouvons que craindre qu'elles ne se fracassent sur le mur de la rigueur budgétaire que ce soit au niveau local ou national. Ambitionner des séjours ou voyages une fois par an pour tous les élèves n'est qu'un vœu pieu quand les collectivités sont plutôt sur des recherches d'économie. De même, envisager de finir à 15h30 en primaire pour diminuer la journée de l'élève, il nous semble qu'on a déjà eu un aperçu des tensions que cela pouvait engendrer il y a une dizaine d'années...

Revenons sur notre département. Concernant le bilan de la rentrée scolaire dans le 1^{er} degré, nous avons déjà souligné et acté positivement la création de 5 postes de brigade. Nous sommes beaucoup plus mitigés quant à ce qui est appelé « redéploiement » des 3 postes de CMPP en 3 postes dans l'ASH : le terme « redéploiement » ne nous semble pas adapté car il sous-entend une profusion alors qu'on est plutôt dans la gestion de la pénurie... L'année dernière, la CFDT a voté contre la carte scolaire car nous constatons trop peu d'ouvertures de classe : seulement 6 créations de postes en classe alors que, dans le même temps, 4 postes « hors la classe » étaient créés (réfèrent TCC, 2 postes PAS, 1 CPD maths). Ces postes sont loin d'être inutiles mais les collègues qui sont par exemple dans des classes avec 24 élèves ou plus, auxquels il faut ajouter des élèves à inclure, avec des allophones ou des élèves violents... ces collègues ne comprennent pas ces choix et souhaiteraient avoir plus de temps pour chaque élève, donc moins d'élèves à prendre en charge dans leur classe.

Ce nombre des 24 élèves n'est, bien sûr, pas pris au hasard : c'est celui qu'a choisi notre Président pour limiter les effectifs en GS, CP et CE1. Ce carcan est extrêmement rigide, nous l'avons déjà maintes fois dénoncé, et entraîne, parfois, des répartitions alambiquées, qui n'aident ni les collègues, ni les élèves. Nous comptons sur vous tous pour faire remonter une

fois de plus ce constat au ministère... Par ailleurs, nous remarquons non sans ironie, que, lorsqu'il s'agit d'autres normes chiffrées, qui doivent être respectées « dans toute la mesure du possible », comme le nombre d'élèves en ULIS ou en Segpa, les seuils sont beaucoup moins rigides.

En effet, dans le bilan sur les collèges et en particulier sur les Segpa, nous avons relevé que, parmi les 12 établissements répertoriés comme ayant ces sections, 6 avaient au moins une division avec plus de 16 élèves ! Comment, dès lors, y organiser correctement les apprentissages notamment dans les ateliers, organisation qui est aussi extrêmement compliquée lorsqu'on subit un double niveau ? Dans les collèges, comment ne pas évoquer les remplacements de longue durée, ceux qui ne sont organisés qu'à partir de deux semaines d'absence en général, et qui ne sont pas toujours effectifs. On manque cruellement de TZR pour permettre aux élèves d'avoir le nombre d'heures d'enseignement prévu dans les textes. Le ministère a beau imaginer un système de « remplacement de courte durée » (RCD), pour cacher cette situation, les familles la constatent souvent. Combien de congés de plus de 15 jours n'ont pas été remplacés au cours de l'année passée ? Combien dans les disciplines comme le français ou les maths ? Pour la CFDT éducation, il est temps de mettre en place un service de remplacement de qualité, et cela doit passer par la création de postes de TZR en nombre suffisant.

D'après l'institut des politiques publiques, d'ici dix ans, la baisse de la natalité va entraîner la diminution de presque 20% des effectifs scolaires. Pour autant, nous considérons qu'il s'agit d'une opportunité pour améliorer les conditions de travail et d'apprentissage. Trop de classes, surtout dans le second degré, notamment en lycées, ont des effectifs importants. Dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée, de bouleversements majeurs induits par le réchauffement climatique, il est crucial d'investir dans la jeunesse du pays.